



REFLEX EXPERTISE

Cabinet d'expertises et de diagnostics immobiliers

Tél : 09 53 93 67 90
Fax : 09 58 93 67 90
Mail : reflexpro@live.fr

Gaz
E.D.D
D.P.E
Plomb
Amiante
E.R.N.M.T
Electricité
Loi Carrez
Valeurs Vénales

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Appartement**

Adresse : **1 rue DE LA PREFECTURE 06000 NICE**

Nombre de Pièces : **3**

Numéro de Lot : **NC**

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage : **4ème étage**

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Aucun**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **IMMOBILIERE GTI ORPI**

Qualité : **Agence Immobilière**

Adresse : **35, rue Pastorelli
06000 NICE**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : **consorts fabron**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite :

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **Emmanuel Franchi**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL REFLEX EXPERTISE IMMOBILIERE

Adresse : **112 Avenue Sainte Marguerite 06200 NICE**

N° siret : **52923379300015**

N° certificat de qualification : **701**

Date d'obtention : **22/11/2011**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **GINGER CATED**

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN EUROCOURTAGE**

N° de contrat d'assurance : **80810288**

Date de validité du contrat d'assurance : **10/09/2017**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
4ème		
Entrée		Absence d'indice
Séjour		Absence d'indice
Chambre n°1		Absence d'indice
Chambre n°2		Absence d'indice
Salle de Bains		Absence d'indice
Salon		Absence d'indice
WC		Absence d'indice
Cuisine		Absence d'indice
Terrasse1		Absence d'indice
Balçon		Absence d'indice
5ème		
mansarde		Absence d'indice

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Néant

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel(utilisé) :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **08/02/2018**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur


REFLEX EXPERTISE IMMOBILIERE
112, Av. Ste-Marguerite "Les Oliviers"
06200 NICE Tél/Fax 04 22 09 05 81
Mail: reflexpro@live.fr
SIRET 529 233 793 00015 - APE 6831Z
RCP: CAN 808 20 288

Référence : **FABRON 2825 09.08.17 T**

Fait à : **NICE** le : **09/08/2017**

Visite effectuée le : **09/08/2017**

Durée de la visite :

Nom du responsable : **Alexandre Franchi**

Opérateur : Nom : **Franchi**

Prénom : **Emmanuel**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : **FABRON 2825 09.08.17 T**

3/3



Reflex Expertise Immobilière

112, av. Sainte Marguerite - Résidence Les Primevères, Bât. Les Oliviers 06200 Nice

Tél : 09.53.93.67.90 - Fax : 04.58.93.67.90 - Mail : reflexpro@live.fr

Siret : 52923379300015 - Code NAF : 6831Z